

Séance du mercredi 15 février 2023

Date de la convocation: 07/02/2023

Membres en exercice :
12

L'an deux mille vingt-trois et le quinze février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,

Présents : 8

Présents : Pierre CAPOU, Joseph FROMIGUE, Catherine LISSARRAGUE, Serge LAGUIBEAU, Didier LARDAT, Alexandra FRONTY, Benoît TOULOUZET, Félix SASSO

Votants : 9

Représentés : Noël PEREIRA DA CUNHA

Excusés : Sadek BOUBEKEUR, Pascal FLURIN

Absents : Xavier MACIAS

Secrétaire de séance : Joseph FROMIGUE

2023_005 - Objet : LANCEMENT D'UNE OPERATION DE RESTRUCTURATION ET REHABILITATION SUR L'ANCIEN HOME D'ENFANTS MARY JAN

Le président rappelle au conseil qu'un travail a été entrepris depuis 2018 avec le domaine de Pyrène à Cauterets avec l'idée de reconvertir l'ancien Home d'enfants Mary-jan en une extension du centre de vacances de type auberge de jeunesse dans le cadre d'un fonctionnement contractuel public-privé (bail à long terme).

Le contexte a depuis évolué et le partenaire potentiel que représente le domaine de Pyrène ne manifeste plus l'intérêt dont il faisait preuve initialement.

En parallèle, une étude entreprise sur la filière thermale dans les Hautes-Pyrénées et les plans stratégiques régionaux sur cette filière semblent orienter les propriétaires des établissements à investir dans des hôtelleries thermales, c'est-à-dire des structures hôtelières directement liées à la gestion des thermes et permettant d'offrir des « packages » cures et hébergement. De plus, la SPL des thermes de Cauterets déplore régulièrement la difficulté qu'ont les curistes à se loger sur la station.

Le home d'enfants Mary Jan, du fait de sa situation stratégique et de sa configuration, pourrait répondre à cette nouvelle affectation.

Au risque de voir ce patrimoine se dégrader et étant donné les différents besoins d'hébergements identifiés sur la commune de Cauterets, il s'avère nécessaire de lancer dès à présent les études préalables à une opération de restructuration et réhabilitation.

Sur la base de l'étude de faisabilité présentée ce jour en séance du conseil, il est proposé de retenir la création de logements à destination du thermalisme, complétée par de l'hébergement touristique.

Suite à cette présentation, le conseil syndical, à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'ACTER** la nature de l'opération et le programme de travaux prévisionnel associé ;
- **D'AUTORISER** le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre ;
- **DE SOLLICITER** les financements mobilisables pour ce type d'opération ;

Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/02/2023 065-256501321-20230215-2023_005-DE

- **D'AUTORISER** le président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le président
Pierre CAPOU



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Tarbes

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/02/2023 065-256501321-20230215-2023_005-DE
